

De l'existence de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Autor(en): **Savoie, Frédéric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **52 (1981)**

Heft 3: **Le choix d'une profession**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824668>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

De l'existence de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

A la suite de la mise en place d'organismes économiques et sociaux relevant des cantons de Berne et du Jura, d'aucuns peuvent penser que le rôle de notre association se résume aujourd'hui à la partie congrue.

Il n'en est rien : dans le cadre de sa restructuration, l'Association pour la défense des intérêts jurassiens a lancé un défi !

Il est vrai que les structures constituées par les collectivités publiques permettent l'extension de pouvoirs et de contrôles donnant aux cantons une meilleure maîtrise du pilotage à effectuer aujourd'hui, en rapport avec les buts poursuivis. On peut se demander cependant si ces structures étatiques, d'où l'initiative est parfois absente, n'aboutissent pas, paradoxalement, à paralyser dans certains cas tout développement, en empêchant les forces créatrices privées d'agir.

En effet, le sens de la novation, de l'invention et de la création – qui apparaissent comme indispensables pour la découverte de voies nouvelles – sont, à vrai dire, souvent l'œuvre d'initiatives spontanées et individuelles, dont il faut faciliter l'éclosion.

Par ailleurs, une politique, sur le plan cantonal, n'est pas nécessairement en cause lorsqu'on doit déterminer, au niveau d'une région, notamment, ce qui est en retard et ce qui est vraiment porteur d'avenir.

Ce sont les personnes en prise directe avec la réalité quotidienne et les problèmes qui leur sont propres qui sont, à n'en pas douter, le mieux à même de poser un diagnostic et de suggérer des solutions.

Ces tâches d'animation et d'initiative reviennent à une association libre de toute contrainte bureaucratique et plus proche des pulsions d'une région, association dont les membres sont animés de la volonté de trouver des voies nouvelles.

Certes, aujourd'hui, pour notre association restructurée, la compréhension des réalités et des besoins actuels de notre région ne deviendra orientation concrète qu'une fois définies les transformations à conduire. Ce travail a commencé.

Aussi, pour que des réponses puissent être apportées aux aspirations profondes des habitants de la région jurassienne, notre association s'applique actuellement à saisir cette réalité. C'est à partir d'elle que le sens de la marche, au niveau de la région jurassienne, pourra le mieux se définir.

Le président